

Accueillir • Écouter



2008

Le début de l'entretien doit permettre de connaître globalement la situation et de déterminer la fiche la plus appropriée pour trouver des solutions.



➤ Informations à connaître

- ❑ Le degré d'urgence.
- ❑ La nature du problème : logement, migrant, famille, jeunes.
- ❑ Le parcours social : mairie, assistante sociale, associations
Une personne qui commence n'a pas les mêmes besoins.
- ❑ Pourquoi est-elle venue dans une paroisse ou un mouvement ?

➤ Attitudes d'accueil et d'écoute

- Se mettre dans une attitude d'écoute, sans jugement, ni commentaire
Les situations de détresse dépassent souvent notre expérience.
- Laisser parler la personne.
- Respecter la confidentialité.
- Prendre garde à ses propres émotions.

ATTENTION !

- Ne pas vouloir tout résoudre
- Ne pas donner d'argent

➤ Public concerné

- Des personnes seules - en couple - enfants - jeunes adultes - qui ne savent pas où dormir ce soir.
- Des personnes à la rue ou en squat.
- Des personnes dans l'obligation de quitter immédiatement leur hébergement.
- Des personnes en rupture familiale.
- Des personnes victimes de violences conjugales.

➤ Informations à connaître

- Les démarches déjà entreprises : demande faite au 115 ?
- Les contacts avec les services sociaux : Mairie, CCAS, Assistante sociale.
- Le recours à la famille, à des amis.
- Les contacts pris avec des associations diverses.
- La situation administrative : les demandes en cours.

Interlocuteurs habituels

- **Le service social de la mairie** (CCAS: Centre communal d'action sociale).
N° à compléter
- Demande d'un hébergement d'urgence en hôtel ou en foyer
- Déposer une demande de logement social.
- **Les travailleurs sociaux du secteur dont dépend la commune :**
Espace territorial. N° à compléter
- Demandes d'aides financières - Suivi administratif.
- **Equipe locale du Secours Catholique :**
N° à compléter

Voir Fiche 2: Les hébergements temporaires

Voir Fiche 4: Recherche classique

Réponses immédiates

Samu social: N° Tél.: 115

Des solutions provisoires en particulier en période de grand froid, pour tous: hommes, femmes et enfants, couples, étrangers.

Cette démarche peut être faite depuis l'accueil.

APPEL GRATUIT 24h/24

Violences Conjugales Appelez le 3919

Conseils et informations sur les démarches à suivre.

Qui prévenir ?

- Le travailleur social de la mairie ou de l'espace territorial
- Les services de police ou de gendarmerie

Quelles démarches ?

- Passer un examen médical
- Signaler les faits en déposant plainte ou une main courante.

Une victime peut conserver son logement. Les victimes de violence craignent le plus souvent de s'exprimer. Elles se sentent dévalorisées et isolées. Elles n'osent pas engager les démarches.

Voir adresses et procédures au verso

Etrangers

La plupart des accueils d'urgence (115) accueillent les personnes sans papier pour des durées limitées.

Voir Fiche 5: Etrangers

ATTENTION
Jeunes mineurs: N° Tél. 119 - soir -

Hébergements d'urgence à contacter directement après 18h

Pour les hommes seuls

Versailles - Mortemets.....	01 39 49 98 34
Mantes	01 30 33 48 04
Chatou	01 30 71 17 42
Conflans Sainte-Honorine	
La Pierre Blanche -Bateau: Je sers	01 39 72 62 12
Maurepas - Lève-toi et marche	01 30 50 41 13

Pour les femmes seules ou avec enfants

Carrières sous Poissy • CHAT	01 39 74 90 40
• Hôtel social du Parc	01 39 74 85 81
Trappes - La Boissière	01 30 50 17 76
Pour tous (familles, couples, célibataires)	
Versailles - Hôtel Social Saint-Yves....	01 39 02 18 37
St -Germain - la Maison Verte.....	01 39 21 85 18

Violences Conjugales

Les procédures :

Déposer une plainte ou une main courante est indispensable pour garder une trace des faits. Ces documents sont le préalable à une action judiciaire et au maintien au domicile.

Un certificat médical est une preuve utile dans le cadre d'une procédure judiciaire, même si la victime se décide plusieurs mois après.

Possibilité de saisir en urgence le juge aux affaires familiales.

Logement :

La victime peut obtenir en général par décision d'un juge, le maintien dans le domicile conjugal. Le conjoint violent, en attente d'un jugement, doit quitter le domicile conjugal avec interdiction d'y revenir et résider dans un foyer d'hébergement qui lui est imposé.

La victime peut quitter sans autorisation judiciaire son domicile en emmenant le cas échéant les enfants.

Une procédure judiciaire devra être mise en place rapidement.

Les Associations

■ SOS Victimes 78

..... 01 39 07 36 97

■ C.H.R.S Stuart Mill VERSAILLES

Service d'accueil d'urgence 01 30 84 11 80

Accompagnement social 01 30 21 95 36

■ Foyer Sully LE MESNIL SAINT-DENIS

.....01 30 13 17 30

■ Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - C.I.D.F.F -

CARRIÈRES SOUS POISSY01 30 74 21 01

Adresse postale :

B.P 1132 - 78301 Poissy - cedex

mél: cidff78@club-internet.fr

Les accueils de jour du Secours Catholique

VERSAILLES

- **Délégation** 24 rue du M^{al} Joffre..... 01 39 50 44 45
- **Les Roulottes** (le soir à partir de 19h)
 - Place du marché (le lundi) - Gare Rive droite (le mardi)
 - Gare des Chantiers (le jeudi)
- **Rive** (femmes) 8 bis rue M^{gr} Gibier 01 30 21 34 50

**Voir document : "Sans abri"
quelques adresses utiles
dans les Yvelines
Disponible à DDASS 01 30 97 73 00
ou au Vicariat à la Solidarité.**



➤ Public concerné

- Des personnes en rupture familiale, couples en séparation.
- Des personnes en rupture d'hébergement familial ou amical.
- Expulsions proches. (quelques jours ou semaines).
- Jeunes femmes enceintes obligées de quitter le domicile parental.

➤ Informations à connaître

- Les conditions de l'hébergement actuel.
- La situation administrative.
- Les contacts avec les services sociaux :
Mairie – Service logement
Espace territorial du secteur : Assistante sociale.
- Le recours à la famille, à des amis.
- Les contacts pris avec des associations diverses.

Voir Fiche 3: Difficultés financières – surendettement

Voir Fiche 3: Expulsions

La Médiation Familiale

■ Pour des couples confrontés au conflit, la séparation ou le divorce.

La médiation familiale permet de renouer le dialogue, de trouver des solutions mutuelles acceptables, d'élaborer des accords pour la famille dans le respect des besoins des enfants.

Plusieurs lieux et associations sur les Yvelines :

Tél. : 01 30 97 83 00

ATTENTION
Demande de logement social en mairie. Indispensable

Réponses immédiates

- ✗ Déposer en **mairie** une demande de logement social pour obtenir un **N° départemental unique.**
- ✗ Prendre contact avec l'**espace territorial – Assistante sociale.**
- ✗ S'adresser aux structures d'**hébergement temporaire.**

Hébergement temporaire

Structures d'accueil pour une durée limitée à plusieurs mois. Ces hébergements permettent de stabiliser une situation et d'amorcer un projet d'insertion.

- . Foyers d'hébergement
- . Associations d'accueil
- . Médiation locative.
- . Appartements partagés
- . Hôtels au mois.

Voir adresses au verso

Un grand nombre de personnes en rupture d'hébergement trouvent des solutions temporaires auprès d'amis ou de leur famille.



Voir Document
"Au service des familles des Yvelines
Guide pratique et pastoral."

Service diocésain de la Pastorale familiale

Tél. : 01 30 97 67 52

pastoralefamiliale@catholique-yvelines.cef.fr

Quelques adresses d'hébergements temporaires.

■ Accueillir

- **Appartements partagés meublés** - Maurepas . 01 30 66 06 21
- **Pension de famille** - Maurepas 01 34 82 60 27
- **Logements passerelles** - Guyancourt 01 30 60 04 29

Dossiers établis par les services sociaux



■ S.N.L. Yvelines

Solidarités Nouvelles pour le Logement 01 39 63 48 72

- **Logements passerelles**

Dossiers établis par les services sociaux



- **Dans les Yvelines, des groupes locaux de solidarités:** Le Chesnay, Versailles, Villepreux, Sainte-Mesme, Elancourt-Maurepas, Plaisir, Les Clayes sous bois, Viroflay, Noisy-Bailly, Marly, La Celle St-Cloud, Buc-Jouy, Le Pecq.

■ **Saint-Vincent de Paul** 01 39 51 91 65

- **Logements passerelles**

• **Médiation locative:** en lien avec une agence immobilière, l'association facilite l'accès à la location dans le secteur privé.



■ **Lève-toi et Marche - Maurepas** 01 30 50 41 13

Maison familiale de réinsertion pour hommes.

■ **Habitat et Humanisme** 01 39 50 52 87

Maison Relais – Versailles



■ **SOS Accueil: maison Béthel** 01 39 02 73 41

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, Versailles.



■ **Solidarité Logement dans la Boucle - Chatou, Croissy, Le Vésinet**

- Aide administrative - Logements temporaires

Ass.slb@wanadoo.fr 01 39 52 40 78

■ **Foyers Sonacotra en Yvelines -ADOMA-** 01 30 22 94 60

- Agence de Versailles 01 30 13 03 60

- Agence de Saint-Germain en Laye 01 34 51 58 52

- Agence de Mantes la Jolie 01 30 22 94 60

ATTENTION
 Dans la plupart des associations,
 l'attribution d'un logement
 se fait par commission
 sur dossier établi
 par l'assistante sociale.

Accueillir des femmes enceintes

L'accueil en centres maternels se fait sur demande de l'assistante sociale.

■ Centres d'accueil mère-enfant

- Montesson 01 30 86 38 70
- Saint-Cyr l'Ecole
Hôpital Charcot.... 01 30 79 29 13
- Le Vésinet (fragilités psychologiques)
Hôpital 01 30 15 83 92
- Versailles 01 39 24 12 50

■ Associations

- Trappes *Médiannes* . 01 30 66 03 60
- Secours aux Futures Mères*
- Maison-Laffite... 01 39 12 21 65
- Rambouillet 06 61 44 51 35

SOS Futures Mères

- Versailles 01 39 51 63 51

Mère de Miséricorde

- Versailles 01 39 50 71 29

<http://catholique-paris.cef.fr/dioce/catholique/famille>

**Voir Fiche 4:
 Les associations d'aide
 à la recherche de logements**

➤ Public concerné

- Des personnes ayant des ressources insuffisantes.
- Des dettes (loyer).
- Des risques d'expulsions locatives.
- Des personnes en fin de droits sociaux.

➤ Informations à connaître

- Les conditions de l'hébergement actuel.
- La situation administrative.
- La situation locative: demande d'expulsion.
- Les contacts avec les services sociaux :
 - Mairie – Service logement
 - Espace territorial du secteur : Assistante sociale ou une Conseillère en Économie Sociale et Familiale.

Réponses immédiates

- ✗ Prendre contact au plus vite avec une assistante sociale (conseillère en économie sociale et familiale) de l'Espace Territorial.
 - ✗ S'adresser à la mairie.
- C.C.A.S**
Centre Communal d'Action Sociale

ATTENTION
Il est indispensable de faire suivre la famille par l'Espace Territorial.

Expulsions

Réagir très vite...

... dès le premier courrier !

■ Les étapes de l'expulsion :

- Le commandement à payer..... Bailleur
- L'audience au tribunal.... Justice
- Commandement à quitter les lieux Huissier
- Expulsion..... Force publique

A chaque étape, l'expulsion peut être évitée à condition de prendre rapidement en main la procédure.

Des recours sont possibles en se faisant aider par les services sociaux ou par les associations.

Ressources insuffisantes

- Toute personne sans ressources de plus de 25 ans peut bénéficier du R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion). La demande peut être déposée soit en mairie, soit auprès d'une assistante sociale.
- Une demande de R.M.I. ouvre droit à une couverture médicale de base C.M.U.

Surendettement

Ne pas laisser la situation se dégrader. Dès la première alerte, avec les travailleurs sociaux, il est possible d'engager des procédures qui peuvent limiter les effets du surendettement.

- Déposer un dossier *Banque de France*

■ **Attention aux dangers des nouveaux crédits et des cartes de crédit à la consommation.**

■ Les Associations :

- C.R.E.S.U.S. à Montigny-le-Bx 06 33 89 93 14
- SOS Famille Emmaüs, Versailles 01 39 53 00 66
Aide financière et morale aux familles endettées.
Contrat de prêts sans intérêt.



Expulsions

■ Les Associations :

- Maison de la justice et du droit
 - Val de Seine - Mureaux 01 34 92 73 42
 - Ville Nouvelle - Trappes 01.30.16.03.20
 - Guyancourt..... 01 39 30 32 40
 - N° Local :
 - (A compléter)
- Un Toit pour Tous 01 39 13 58 10
Sartrouville- Intervention en cas d'expulsion
- Les Toits du Cœur - Poissy- 01 39 16 17 57

4 La recherche d'un logement durable



2008

➤ Public concerné

- Toutes les personnes en recherche de logement.

➤ Informations à connaître

- ❑ Les conditions de l'hébergement actuel.
- ❑ La situation administrative.
- ❑ Les contacts avec les services sociaux :
Mairie – Service logement
Espace territorial du secteur : Assistante sociale.

Réponses immédiates

- ✗ Déposer en mairie une demande de logement social pour obtenir un **N° départemental unique.**
- ✗ S'adresser directement aux **baillleurs.**
- ✗ Se faire aider par **une association de recherche.**

Demandes spontanées aux bailleurs

- Se procurer la liste des bailleurs auprès du service logement de la mairie.
- Contacter les bailleurs pour obtenir un dossier à compléter.
- Le dossier est examiné en commission qui décide l'attribution d'un logement.

Voir Fiche 3: Difficultés financières - surendettement

Voir Fiche 3: Expulsions

ATTENTION
La demande doit être renouvelée chaque année.



Voir document-répertoire

Répertoires des organismes et associations intervenant pour le logement social dans les Yvelines.

Fraternité et logement dans le diocèse des Yvelines

Tél: 01 39 53 41 79-

fraternite-logement-dioceseyvelines@wanadoo.fr

Le 1% logement

Les entreprises de plus de 20 salariés versent une participation à un organisme chargé du logement social et peuvent avoir des droits de réservation sur certains appartements. **Se renseigner auprès du service du personnel.**

Le numéro départemental unique

- A l'inscription, la mairie transmet le dossier à la Préfecture.
- Un numéro départemental est attribué. Il est indispensable pour toutes les démarches de recherche de logement social.
- La préfecture propose un logement sur tout le département.
 - **Un dossier est le plus souvent examiné en fonction de l'ancienneté de la demande.**

Ne tardez pas à vous inscrire !

SOUTIENS POSSIBLES

■ Les associations d'aide à la recherche

- **ARLOG** 01 30 14 33 00
Atelier de Recherche de LOGement du Val de Gally
- **Un toit pour tous**..... 01 39 13 58 10
- **Solidarité dans la boucle**..... 01 39 52 40 78

■ Les aides institutionnelles

- Appui préfecture par l'Espace Territorial
- Rencontrer l' élu de la commune en charge du logement.

■ Les aides financières

- Fonds de Solidarité pour le Logement :
Le FSL peut attribuer une aide pour payer la caution, le premier loyer ou apporter une garantie. Ces aides sont données au cas par cas selon les critères de ressources. Les dossiers sont constitués par les assistantes sociales du secteur.
- Les aides du LOCA-PASS accordées par le 1% logement.
- Les Allocations logements calculées par la C.A.F. (Caisse d'allocations Familiales) en fonction des ressources.

Agences immobilières

Ne pas s'adresser à des "marchands de liste" qui demandent une rémunération de leurs informations sans apporter un véritable service.

Colocations

Attention aux clauses de solidarité.

➤ Public concerné

- Des personnes d'origine étrangère en situation régulière.
- Des demandeurs d'asile.
- Des personnes sans papier.
- Des personnes ayant des difficultés, face aux réalités d'un pays qu'elles ne connaissent pas.

➤ Informations à connaître

La situation de la personne détermine les interlocuteurs concernés.

- La situation administrative de la personne migrante.
- Les démarches déjà entreprises auprès de la préfecture.
- Conditions d'hébergement: famille, amis, foyer, sans domicile...
- Contacts avec les services sociaux: assistante sociale, mairie, CCAS.
- Les attaches communautaires.
- Les contacts pris avec des associations spécialisées.

Réponses immédiates

✗ Les étrangers sans papiers, seul le **SAMU social** peut les accueillir : **115**

✗ Pour un accompagnement concernant les démarches de régularisation :

Service Etrangers du Secours Catholique:
01 39 25 03 94

ATTENTION

- Le "français" n'est pas toujours bien maîtrisé.
- Pas ou peu de connaissance sur le fonctionnement de l'administration

■ Les soutiens associatifs possibles ■

- **Le Secours Catholique**
 - Service étrangers 01 39 50 44 45
 - Démarches administratives - Lundi de 14 h à 16 h*
 - DOM'ASILE 01 39 25 03 94
 - Centre 8 Versailles
 - Domiciliation des demandeurs d'asile.*
- **CIMADE** 01 40 08 05 34
 - Service œcuménique d'entraide – Paris
 - Accueillir, orienter les étrangers confrontés à des difficultés administratives.*
 - Intervenir dans les centres de rétentions administratives.*
- **CEFY - Collectif Etrangers-Français en Yvelines**
Maison des associations 7 rue du Béarn Versailles
- **UDASTI** 01 39 58 68 59
Union Départementale des ASTIs des Yvelines
Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés
Accueil juridique, administratif et social - Alphabétisation
- **Association Marie-Madeleine**
Centre Ozanam 01 39 50 27 71
Accueil des femmes africaines touchées par le VIH/SIDA.

Les différentes situations

- **Les migrants en situation régulière.**
 - Ils sont légalement sur le territoire et possèdent un visa touristique (3 mois) ou un visa d'installation de plusieurs années.
 - Etrangers en attente de réponse de la préfecture avec une autorisation provisoire de séjour.
- **Les migrants en situation irrégulière.**
 - Entrés clandestinement.
 - La durée de séjour du visa touristique est expirée.
 - La carte de séjour est non renouvelée, faute de contrat de travail.
 - Les étudiants étrangers finissant leurs études et ne pouvant obtenir un statut de professionnels.
 - Les femmes étrangères d'enfants français.
- **Les demandeurs d'asile.**
Migrants ayant fui leur pays pour des raisons de sécurité, ayant déposé une demande auprès de l'OFPPA.



Pastorale des Migrants

- **Les Relais-migrants dans les paroisses :**
Lieux d'accueil, d'écoute et d'accompagnement.
 - Sartrouville
 - Paroisse de Mantes-la-Jolie (1 samedi sur 2)
- **Commission diocésaine d'étude et de soumission de demandes de régularisation.**
24 rue du Mal Joffre - Versailles 01 30 97 68 15
Pour des personnes en situation irrégulière, **insérées et connues** dans la communauté locale de manière stable et qui font une demande d'aide en Église.

Le parcours administratif

Toute demande de titre concernant des étrangers, quelle que soit la situation, se fait auprès de la préfecture.

■ Première demande

Tout étranger autorisé à s'installer durablement sur le territoire français doit signer avec l'Etat un **contrat d'accueil et d'intégration** après une session de formation. Ce contrat est établi et présenté par l'**Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations** (ANAEM).

Tous les renseignements sont donnés en préfecture.

■ Régularisations ordinaires de titres de séjour

En préfecture, s'adresser au service Étrangers. Le demandeur doit pouvoir justifier d'un logement et d'un emploi.

Ne pas hésiter à demander le soutien d'une association.

■ Demandeur d'asile

En préfecture, l'**OFPRA** (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) est chargé d'examiner les dossiers de demande d'asile.

L'étranger est pris en charge (logement, nourriture) jusqu'à la réponse de sa demande à l'OFPRA ou à la Commission de Recours dans un **Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile** (CADA) qui assure

- l'accueil et l'hébergement
- l'accompagnement administratif, social et médical
- l'animation et scolarisation des enfants
- la gestion de la sortie du centre.

■ Possibilités de recours en cas de refus

- A la Préfecture
- Au tribunal, à chaque étape du parcours, soutien possible des associations pour trouver un avocat.

Voir Fiche 3: Maisons de la justice et du droit

D'autres renseignements sur les sites

www.service-public.fr

www.ofpta.gouv.fr

www.anaem.social.fr

Trouver sa place dans la société et dans l'Église

■ Alphabétisation

- Dans les paroisses et autres lieux religieux
- Voir liste des associations dans les mairies et centres sociaux
- Secours Catholique Yvelines 01 39 50 44 45

■ Pastorale des migrants

- Conseils pastoraux diocésains des communautés migrantes :
 - Africains
 - Portugais
 - Sud-Est asiatique



- Groupes paroissiaux de migrants.

Les aides au retour volontaire

Tout étranger qui s'est vu refuser le renouvellement de son titre de séjour peut bénéficier d'une aide au retour volontaire et un programme d'accompagnement dans son pays d'origine.

Cette aide comprend :

- Une aide administrative pour préparer le voyage
- Les frais de voyage
- Une aide financière, calculée en fonction de la famille

Contact: ANAEM 01 41 17 73 00
l'Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations.

Les expulsions

Un étranger en situation irrégulière qui doit être expulsé est placé dans le **Centre de Retention Administratif de Plaisir**.

Il est possible d'intervenir :

- **Trouver un avocat** et regrouper les différents documents qui attestent de l'intégration de la personne.

■ **Contacter la CIMADE** 01 40 08 05 34
Organisme ayant droit de visite en centre de rétention. **Cimade**

Pastorale des Migrants 01 30 97 68 15

➔ Public concerné

- Des jeunes de 18 à 30 ans.
- Des étudiants.
- Des jeunes professionnels.
- Des jeunes en rupture familiale.

➔ Informations à connaître

Pour les jeunes particulièrement, le contexte de la demande est essentiel. La difficulté de logement peut être liée à des fragilités comme la drogue, une grossesse, une rupture familiale.

- Age : mineurs ou majeurs.
- L'accueil dans les différentes structures dépend de l'âge et de la situation.
- Le recours à la famille, à des amis.
- Les contacts pris avec des associations.
- Les liens avec les parents.

Voir Fiche 2 b: Jeunes femmes enceintes

Voir Fiche 3: Hébergements temporaires

Voir Fiche 4: Demande classique de logement social.

Les étudiants

■ S'adresser au CROUS qui propose deux types d'hébergement :

- les chambres en résidence universitaire, louées sur 10 mois
- les chambres en appartements partagés, localisées sur Elancourt et Guyancourt.

Pour en bénéficier, vous devez :

- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de l'Académie ouvrant droit à la Sécurité Sociale Etudiants.
- Avoir 26 ans maximum

Demande à effectuer impérativement entre le 15 janvier et le 30 avril sur le site www.crous-versailles.fr

CROUS de l'ACADEMIE DE VERSAILLES 01 39 24 52 00
145 bis boulevard de la Reine 78000 VERSAILLES

■ **Yvelines Information Jeunesse** www.yij78.org
2 place Charost, 78000 VERSAILLES 01 39 50 22 52



■ **L'Union Nationale des Maisons d'Etudiants (UNME)**
2 rue de la Roquette, 75011 PARIS 01 48 05 73 62

■ Des résidences privées

Guide de l'ADELE (Guide du logement étudiant) www.adele.org
34 rue Camille Pelletan, 92309 LEVALLOIS-PERRET



Association "Ensemble 2 générations"

16 rue Raymond Poincaré, 78220 Viroflay
01 30 24 81 28 ou 06 33 33 53 47

L'association met en relation un(e) étudiant(e) et une personne âgée, disposant d'un logement, en contrepartie de services et d'un loyer modéré.

Réponses immédiates

✕ Samu social : 115

✕ Centre local d'information jeunesse (mission locale) :
N° Tél.....

✕ C.L.L.A.J.

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

ATTENTION

• L'accueil des mineurs dépend d'une décision de justice.

• URGENCE MINEURS 119

Les situations de détresse

Fragilités psychologiques – Drogue

CEDAT

-Centre Départemental d'Aide aux Toxicomanes - est une structure publique rattachée à l'Hôpital André Mignot de Versailles.

Les consultations sont gratuites et anonymes.

Son rôle consiste à proposer un espace d'accueil, d'écoute et de soins, ouvert à toutes les personnes qui consomment régulièrement ou occasionnellement des produits toxiques, ou à leurs proches.

- Mantes-la-Jolie 01 30 63 77 90
- Versailles 01 39 51 34 94
- St-Quentin en Yvelines - Rambouillet 01 30 69 98 18
- St-Germain - Poissy... 01 34 51 47 47

Sous certaines conditions, les foyers de jeunes travailleurs peuvent accueillir des étudiants.

Les jeunes travailleurs

■ Les C.L.L.A.J.

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

- Versailles et environs 01 39 02 75 09
24 rue du M^{al} Joffre Versailles
- St-Quentin en Yvelines 01 30 16 27 80
42 Les Nouveaux Horizons 78990 Elancourt
- Val de Seine 01 34 74 22 81
19 allée Pierre Panloup 78180 Les Mureaux

■ **L'Union Nationale des Foyers de Jeunes Travailleurs (UFJT)** 01 41 74 81 00
12 avenue du G^{al} de Gaulle 94307 Vincennes
..... www.ufjt.org

■ **Les Foyers de Jeunes Travailleurs (78)**
Pour les 18-30 ans en CDI, CDD, apprentis, intérimaires, stagiaires.

- Versailles - Marcel Callo 01 39 02 34 30
- Foyer Edouard Lefebvre 01 39 51 45 04
- Mantes la Jolie 01 30 33 20 03
- Élancourt 01 30 13 01 30
- Le Chesnay 01 39 54 52 54
- Achères 01 39 11 14 97
- Montigny 01 30 43 06 60

Index des Associations

• A	
o	Accueil d'urgence – 115..... Fiche 1
o	Accueillir..... Fiche 2
o	ADELE..... Fiche 6
o	ADOMA..... Fiche 2
o	Alphabétisation..... Fiche 5
o	ANAEM (Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations)..... Fiche 5
o	ARLOG (Atelier de Recherche de LOGement du Val de Gally)..... Fiche 4
o	Assistantes sociales..... Fiche 3
• B	
o	Bateau - péniche "Je sers"..... Fiche 1
o	Béthel..... Fiche 2
• C	
o	CADA (Centres d'Accueils des Demandeurs d'Asile)..... Fiche 5
o	CAF (Caisse d'Allocations Familiales)..... Fiche 4
o	CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale)..... Fiches 1-3-5
o	CEDAT (Centre Départemental d'Aide aux Toxicomanes)..... Fiche 6
o	CEFY (Collectif Français-Étrangers en Yvelines)..... Fiche 5
o	Centres d'accueil mère-enfant..... Fiche 2
o	Centre de rétention administratif de Plaisir..... Fiche 5
o	CHAT..... Fiche 1
o	C.I.D.F.F. (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)..... Fiche 1
o	CIMADE..... Fiche 5
o	C.L.L.A.J. (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)..... Fiche 6
o	Commission diocésaine d'étude et de soumission de demandes de régularisation..... Fiche 5
o	C.R.E.S.U.S..... Fiche 3
o	CROUS..... Fiche 6
• D	
o	DDASS..... Fiche 1
o	DOM'ASILE..... Fiche 5
• E	
o	"Ensemble 2 générations"..... Fiche 6
o	Espace territorial..... Fiches 2-3-4
• F	
o	FJT (Foyers de Jeunes Travailleurs)..... Fiche 6
o	FSL (Fond de Solidarité pour le Logement)..... Fiche 4
o	Foyers Sonacotra..... Fiche 2
o	Foyer Sully..... Fiche 1
o	Fraternité Logement..... Fiche 4
• H	
o	Habitat et Humanisme..... Fiche 2
o	Hôtel social du Parc..... Fiche 1
o	Hôtel Social Saint-Yves..... Fiche 1
• L	
o	La Boissière..... Fiche 1
o	La Pierre Blanche..... Fiche 1
o	Lève-toi et Marche..... Fiches 1-2
o	Les Roulottes..... Fiche 1
o	Loca-pass..... Fiche 4
o	Logements passerelles..... Fiche 2

• M	
o Mairies	Fiches 1-2-4-5
o Maison de la justice et du droit	Fiche 3
o Maison des associations	Fiche 5
o Maison Verte	Fiche 1
o Médiation familiale	Fiche 2
o Marie-Madeleine	Fiche 5
o Médianes	Fiche 2
o Mère de Miséricorde	Fiche 2
o Mission locale	Fiche 6
o Mortemets (Hôtel social Saint-Yves)	Fiche 1
• O	
o OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides)	Fiche 6
• P	
o Pastorale familiale	Fiche 2
o Pastorale des Migrants	Fiche 5
• R	
o Relais Migrants des paroisses	Fiche 5
o Rive	Fiche 1
o RMI (Revenu Minimum d'Insertion)	Fiche 3
• S	
o Saint-Vincent de Paul	Fiche 2
o Samu Social – 115	Fiches 1-6
o Secours Catholique	Fiches 1-5
o Secours aux Futures Mères	Fiche 2
o Service Étrangers du Secours Catholique	Fiche 5
o Solidarité dans la Boucle	Fiches 2-4
o S.L.B. (Solidarité Logement dans la Boucle)	Fiches 2-4
o S.N.L. (Solidarités Nouvelles pour le Logement)	Fiche 2
o S.O.S Accueil	Fiche 3
o S.O.S Famille Emmaüs	Fiche 3
o S.O.S Futures Mères	Fiche 2
o S.O.S Victimes	Fiche 1
o Stuart Mill	Fiche 1
• T	
o Toits du Cœur - Poissy	Fiche 3
o Travailleurs sociaux	Fiche 1
• U	
o UDASTI	Fiche 5
o UFJT (Union Nationale des Foyers de Jeunes Travailleurs)	Fiche 6
o UNME (Union Nationale des Maisons d'Étudiants)	Fiche 6
o Un Toit pour Tous	Fiches 3-4
o Urgence mineurs – 119	Fiche 6
• V	
o Violences conjugales – 3919	Fiche 1
• Y	
o Y.I.J. (Yvelines Information Jeunesse)	Fiche 6